

Dossier de Presse

Quartier Hoche Coopérative de logements



7 janvier 2010

SOMMAIRE

Communiqué de presse..... 3

Le rôle de l'EPA Seine-Arche 6

L'EPA Seine-Arche : exemplaire en matière de développement durable.....	6
La politique de logement de l'EPA Seine-Arche.....	6

La coopérative de logements 8

Les enjeux	9
La genèse et objectifs du projet	9
Les prix de sortie des logements	9
La mise en œuvre.....	9
Les engagements environnementaux.....	11

Le quartier Hoche..... 12

Présentation générale	12
Les projets.....	14

A propos du projet Seine-Arche.....	19
-------------------------------------	----

Contacts presse

Trimedia

Rabia Ider : rabia.ider@trimedia.fr 01 55 30 70 81

Olivier Lamoureux : olivier.lamoureux@trimedia.fr 01 55 30 70 94

La Défense Seine Arche

Dominique Boré : dbore@epaladefense.fr

Mélanie Pinjon : mpinjon@epaladefense.fr

communiqué de presse
jeudi 7 janvier 2010

contacts presse

Trimedia
Rabia Ider rabia.ider@trimedia.fr
Olivier Lamoureux
olivier.lamoureux@trimedia.fr
01 55 30 70 81/94

Dominique Boré
Directrice de la communication
et de la documentation
dbore@epaladefense.fr

Mélanie Pinjon
Adjointe au directeur
de la communication
et de la documentation
mpinjon@epaladefense.fr

Établissement public d'aménagement de
La Défense
Établissement public d'aménagement
Seine-Arche
Tour Opus 12, La Défense 9
77 esplanade du Général de Gaulle
92914 Paris-La Défense cedex

www.ladefense-seine-arche.fr

Une Coopérative de 16 logements au cœur de l'Ecoquartier Hoche à Nanterre

Un projet pilote en France

L'Établissement public d'aménagement Seine Arche a décidé de favoriser le projet d'une coopérative de logements sur le territoire de Seine-Arche, décision à laquelle la Ville de Nanterre s'est associée. Ainsi, actuellement, des familles aujourd'hui logées dans le parc locatif HLM participent à la conception de leur futur logement à Nanterre, dans le respect de normes environnementales exigeantes. Un engagement spécifique de l'Epa Seine-Arche et de la ville de Nanterre.

Cette opération est aujourd'hui unique en France de par l'engagement :

- de l'Etat représenté par l'Établissement public d'aménagement Seine-Arche qui a réalisé un effort très significatif sur les montants de charges foncières (150 €HT m² SHON au lieu de 420 €HT m² SHON pour l'accession sociale et 750 €HT m² SHON pour l'accession libre)
- de la Ville de Nanterre, qui prend en charge aux côtés de l'EPA Seine Arche, 50 % d'une mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui encadre ce projet.

Cette opération poursuit les objectifs suivants :

- **permettre l'accession à la propriété de familles aux revenus modestes,**
- **associer les familles au projet de la conception jusqu'à la construction de leur logement,**
- **montrer qu'il est possible de réaliser des logements à basse consommation d'énergie pour un prix de 3000 € TTC.**

Les familles qui souhaitent être associées à cette opération ont déposé un dossier de candidature à la Ville de Nanterre. Cette dernière, avec l'appui de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 92), a retenu 16 familles éligibles aux prêts à taux zéro, en particulier de jeunes ménages.

Des ateliers participatifs sont menés par des experts : CUADD Conseil, AEVA Environnement et le Cabinet RAVASSARD-GUEDJ, assistants à maîtrise d'ouvrage de l'Epa Seine-Arche et de la Ville de Nanterre qui accompagnent les coopérateurs.

L'animation de ces ateliers consiste en :

- la formation des familles aux questions juridiques et urbanistiques,
- l'assistance au choix de l'architecte,
- l'élaboration et le suivi du projet architectural.

Une assistance juridique permet aux familles d'appréhender toutes les questions autour du montage juridique de la structure, la définition des

statuts de l'association de coopérateurs, le suivi de la signature de la promesse de vente entre l'Epa Seine-Arche et l'opérateur.

18 ateliers entre les coopérateurs et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ont déjà eu lieu depuis le mois de mai 2009 et d'autres ateliers sont prévus à hauteur d'un par semaine jusqu'en fin d'année 2009.

Deux étapes clefs dans ce projet :

- 25 novembre 2009, le jury composé de l'Epa Seine-Arche, de la Ville de Nanterre, de CUADD et des coopérateurs ont choisi l'opérateur : Périclès Développement.
- 14 décembre 2009, les coopérateurs ont choisi leur architecte, sur la base d'une liste définie par le promoteur, la ville et l'Epa Seine-Arche : Pascal Chombart de Lauwe.

Les acquéreurs se sont regroupés courant décembre en association 1901 dite « participative ». Cette association signera un contrat de programmation avec le maître d'ouvrage. Les acquéreurs achèteront leur logement en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) et l'association deviendra ensuite gestionnaire du programme.

L'achat du terrain sera garanti par l'EPA Seine-Arche et des clauses anti-spéculatives garantissant tous les effets d'opportunité que pourrait susciter cette opération, seront incluses dans un protocole d'accord conclu entre le maître d'ouvrage et l'Epa Seine-Arche.

La coopérative sera livrée au second semestre 2012.

L'éco-quartier Hoche

A deux pas du centre-ville de Nanterre, en face des Terrasses appelées à se prolonger jusqu'à la Seine, le futur éco-quartier Hoche accueillera à terme 600 à 650 logements.

Ce quartier appliquera des objectifs environnementaux ambitieux, avec la mise en place d'une mixité urbaine et sociale et une exigence accrue en matière de qualité architecturale.

Performances environnementales remarquables :

- la performance énergétique (65 KW/m²/an) au lieu de 120 dans l'habitat neuf actuel),
- la durabilité des constructions,
- la gestion raisonnée et économe de l'eau avec un débit de fuite limité à 2l/ha/s), l'arrosage des espaces verts privatifs et le lavage des parties communes qui seront effectués avec des eaux pluviales,
- des espaces publics favorisant les cheminements doux (vélos, piétons),
- un éclairage confortable et sécurisant,
- des aménagements simples pour permettre aux lieux de s'adapter facilement à l'évolution et à la diversité des usages
- la pérennité des aménagements conçus par le groupement Gautier & Gonquet/ Arcadis/ Atelier LD, en collaboration avec la Ville de Nanterre qui sera chargée de leur gestion future avec : l'emploi de matériaux durables et moins consommateurs d'énergie (Végécol,

granite pour les bordures de trottoirs, parquet de pierre sur la place), et recours à des essences végétales robustes nécessitant peu d'entretien.

- des émissions de CO2 réduites grâce à une chaufferie fonctionnant au bois et au gaz qui alimentera en chauffage et en eau chaude le quartier Hoche et la cité Komarov, soit 873 logements.
- Le taux important (80% minimum) d'énergies renouvelables.

Ces principes ont été salués le 26 juin 2009 par l'association Grand Prix de l'Environnement, qui lui a attribué le 1er prix lors de l'édition 2009 de son concours annuel, dans la catégorie Urbanisme, patrimoine et développement durable.

Dossier de presse disponible sur demande

A propos du projet Seine-Arche

A Nanterre, sur 124 hectares, l'Établissement Public d'Aménagement Seine-Arche conduit l'opération d'intérêt national de recomposition urbaine de Nanterre entre la Seine et la Grande Arche. Il s'appuie sur les principes de mixité des fonctions, de qualité architecturale et des espaces publics, de valorisation des grands équipements présents sur le territoire. Il maîtrise le foncier notamment celui dédié au logement et applique les principes du développement durable.

Prévue sur 15 ans, l'EPA Seine-Arche développe 292 000 m2 de logements, 217 000 m2 de bureaux et activités, 100 000 m2 de commerces, services et activités et 35 000 m2 d'équipements publics.

Depuis le mois d'octobre 2008, une direction commune aux établissements publics d'aménagement Seine-Arche et de la Défense a été mise en place par l'Etat. Réunis dans les prochains mois dans un Etablissement public d'aménagement unique, celui-ci travaillera au projet urbain de la Seine à la Seine, pour faire de ce territoire, un quartier métropolitain de l'ouest parisien.

Le rôle de l'EPA Seine-Arche

L'EPA Seine-Arche : exemplaire en matière de développement durable

L'Établissement Public d'Aménagement Seine-Arche aménage un territoire de 124 hectares situé entre la Seine et l'Arche de La Défense sur la ville de Nanterre.

Partout où sa responsabilité d'aménageur est engagée, l'EPA Seine-Arche fait le choix d'un aménagement durable, économe en ressources, faiblement émetteur de carbone, accueillant pour la biodiversité, développeur d'une mixité urbaine équilibrée.

Pour ce faire, il s'est doté d'un système de management environnemental et de chartes prescriptrices, architecturales et de chantiers à faibles nuisances qui s'imposent aux maîtres d'œuvre comme aux opérateurs. Il est certifié ISO 14001.



Le quartier Hoche reprend l'ensemble de ces principes avec un niveau supérieur d'applications, tant sur le volet des espaces publics que sur le bâti. Il est desservi par les transports en commun (à proximité du RER Nanterre Ville), irrigué par des voies de communication routières (A14/A86) et bénéficie d'équipements publics de qualité: écoles primaire et maternelle, collège, centre sportif, marché, commerces de proximité...

La politique de logement de l'EPA Seine-Arche

Parce qu'il est l'expression même du quotidien, le logement est au cœur de la politique de l'EPA Seine-Arche qui développe des programmes immobiliers conçus et réalisés dans un souci de diversité économique, sociale et culturelle.

En faisant cohabiter le locataire et le propriétaire, l'étudiant, l'handicapé, le commerçant et l'habitant, la mixité prend son vrai sens. C'est pourquoi 40% des opérations sont réservées au logement social, tandis que des montages financiers favorisent l'accession à la propriété, notamment pour les jeunes couples et les ménages aux revenus modestes.

Pour accompagner cette politique, l'EPA Seine-Arche fait appel aux opérateurs et aux architectes parmi les meilleurs pour concourir aux projets de construction.

Pour le choix de l'équipe en charge de la construction de chaque programme immobilier d'habitat ou de bureaux, l'EPA Seine-Arche procède de deux manières : soit il organise une consultation promoteurs-architectes pour laquelle l'économie du projet et le montant de la charge foncière sont déterminés dès le départ, et c'est alors la qualité architecturale et environnementale des projets qui fait la différence, soit il vend de gré à gré à un opérateur selon les mêmes principes que précédemment et il organise avec lui, un concours d'architecture, en veillant à ce que l'économie

générale de chaque projet induise un prix au m² raisonnable et accessible pour tous.



La coopérative de logements



L'Epa Seine-Arche et la Ville de Nanterre, ont lancé un projet de coopérative de construction.

Deux objectifs sont à l'origine de ce projet : diversifier l'offre d'accèsion à la propriété et la participation des habitants dans la conception du projet et de leur logement.

En effet depuis une dizaine d'années, les projets d'accèsion sont particulièrement onéreux et deviennent inaccessibles pour les ménages aux revenus moyens, particulièrement pour les primo-accédants, qui ne disposent pas d'une épargne suffisante et qui souhaiteraient devenir propriétaire.

L'idée est donc de permettre aux acquéreurs d'élaborer collectivement leur logement et d'être responsables de la construction de leur immeuble. Sa conception se fait par le biais d'ateliers portés par l'Epa Seine-Arche et la ville de Nanterre pendant lesquels les sociétaires de la coopérative définissent le cahier des charges qui servira de base à la conception et la réalisation du projet (programme global, montage, choix des maîtres d'œuvre). La coopérative du quartier Hoche est un programme de 1 600 m² SHON, soit 16 logements de 3 et 5 pièces.

Le maître d'ouvrage devra respecter les termes d'un protocole d'accord qui sera conclu avec l'EPA Seine-Arche, et notamment des principes anti-spéculatifs, garantissant l'achat du terrain à 150 €HT/m² SHON de charges foncières.

Les enjeux

L'opération dédiée à une coopérative de logements répond à 3 objectifs principaux :

- La mise en place d'une démarche participative qui permettra aux acquéreurs d'élaborer un véritable projet collectif,
- La réduction du coût d'acquisition du logement,
- La réalisation d'un bâtiment soucieux de l'environnement.

La genèse et objectifs du projet

D'ores et déjà des opérations d'accession sociale sont réalisées sur le territoire de Nanterre. Dans le cadre du projet d'aménagement durable du secteur Hoche, l'Epa Seine-Arche et la ville de Nanterre ont souhaité aller au-delà, s'appuyant sur les expériences de Fribourg (Allemagne) où des opérations de coopératives de logements sont réalisées.

L'idée de la coopérative est de permettre :

- aux acquéreurs d'élaborer collectivement un projet immobilier en étant responsable de la construction de l'immeuble,
- de diminuer le prix de revient de chaque logement,

Un triple objectif est assigné à ce projet :

- en termes d'habitat : ce projet répond à l'objectif de la ville de Nanterre de replacer l'accession à la portée des ménages qui économiquement ne peuvent se lancer seuls,
- en termes de citoyenneté : ce projet s'inscrit dans le prolongement des expériences de démocratie participative,
- en termes d'environnement : ce projet s'inscrit dans le cadre d'un des premiers éco-quartiers d'Ile-de-France, dans le plan climat territorial et l'ambition de la ville et de l'Epa Seine-Arche de réaliser des logements à basse consommation énergétique, tout en sensibilisant les habitants à la protection des ressources naturelles.

Les prix de sortie des logements

L'îlot 2.2.b du secteur Hoche, représentera environ 1 600 m² SHON qui seront dédiés à cette expérience. La programmation se déclinera en logements de 3 à 5 pièces.

Le coût d'acquisition des logements parking compris est estimé à +/- 195 000 € TVA 19.6 % pour un T3 d'une surface de 65 m² SHAB, et +/- 240 000 € TVA 19.6 % pour un T4 pour une surface de 85 m² SHAB. Les logements devraient être livrés au second semestre 2012.

La mise en œuvre

Lancement du projet

Suite à une large information, les ménages qui souhaitaient accéder à la propriété ont pu déposer un dossier de candidature sur le projet de « coopérative de logements ».

Pouvaient participer au programme les primo-accédants dont les ressources ne dépassent pas les plafonds fixés pour l'accès au Prêt à Taux

Zéro (PTZ). De plus, les jeunes ménages dont l'âge cumulé du couple est inférieur à 55 ans disposent d'une majoration de plafond.

Les capacités financières de chaque candidat ont été étudiées par l'ADIL 92 (l'Association Départementale d'Information sur le Logement des Hauts-de-Seine), lors d'entretiens individuels.

L'accompagnement des ménages coopérateurs

Actuellement 16 ménages font parties du projet et pour accompagner ce groupe d'acquéreurs-coopérateurs jusqu'à la livraison des logements tant dans la définition de son programme et de sa forme juridique que dans la réalisation du projet et du suivi de chantier, un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été sélectionné par la ville et l'Epa Seine-Arche : le groupement composé de CUADD, AVEA Environnement et le Cabinet RAVASSARD-GUEDJ.

Dans un premier temps, de mai 2009 à mai 2010, la mission de l'AMO se décompose en deux grands axes :

- **Animation d'ateliers d'« architectes populaires »** : animation et formation du groupe de coopérateurs, assistance à l'élaboration d'un projet partagé, assistance au choix de l'architecte maître d'œuvre du projet immobilier, suivi de l'élaboration du projet architectural et accompagnement de la coopérative jusqu'au dépôt du permis de construire.
- **Assistance juridique des coopérateurs** : Assistance au montage juridique de la structure : avec au minimum, la définition des statuts l'association de coopérateurs, élection d'un bureau, dépôts des statuts auprès de qui de droit, suivi de la signature de la promesse de vente entre l'Epa Seine-Arche, vendeur du foncier, et le promoteur, mise en place de clauses anti-spéculatives dans les différents actes notariés.

18 ateliers entre les coopérateurs et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ont déjà eu lieu depuis le mois de mai 2009 et d'autres ateliers sont prévus à hauteur d'un par semaine jusqu'à la fin de l'année.

Les acquéreurs se sont regroupés courant du mois de décembre en une association 1901 dite « participative ».

L'association signera avec le maître d'ouvrage un contrat de programmation, dans lequel le programme de l'opération, établi par les acquéreurs, sera défini. Le contrat indiquera clairement les objectifs de participation et de concertation adoptés par le maître d'ouvrage.

Les acquéreurs, ayant également la qualité de propriétaires, achèteront leurs logements ainsi que les tènements des espaces collectifs, en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA). L'association deviendra ensuite gestionnaire de l'immeuble livré.

Les acquéreurs feront un seul prêt, et verseront les sommes dues au maître d'ouvrage selon les modalités afférentes à une vente en VEFA :

- Fondations achevées 35 %
- Mise hors d'eau 70 %
- Achèvement 95 %

- Remise des clefs 100 %

Les dates clés du projet

25 novembre 2009, le jury composé de l'Epa Seine-Arche, de la Ville de Nanterre, de CUADD et des coopérateurs ont choisi le promoteur de l'opération : Périclès développement.

14 décembre 2009 : les coopérateurs ont choisi leur architecte, sur la base d'une liste définie par le promoteur, la ville et l'Epa Seine-Arche : Pascal Chombart de Lauwe.

Fin décembre 2009 : Définition du programme qui sera inscrit dans le contrat.

Second semestre 2012 : **livraison prévue**

Les engagements environnementaux

Au sein de l'opération Seine Arche, le secteur Hoche vise l'exemplarité en matière de développement durable. Les niveaux d'exigence en matière environnementale, sociale et de qualité de l'habitat y sont élevés.

Une attention particulière est portée à la gestion de l'énergie et de l'eau qui permettra l'économie des ressources et la maîtrise de coûts d'usage. Une très haute performance énergétique sera exigée pour les bâtiments (obtention du label BBC) et la gestion de l'eau sera optimisée.

Réseau de chaleur

Il est prévu que le secteur Hoche soit fourni en chauffage et en eau chaude sanitaire par un réseau de chaleur collectif alimenté par une chaufferie bois et au gaz.

Les immeubles du secteur Hoche seront obligatoirement raccordés à ce réseau.

Contraintes du cahier de prescriptions environnementales

Le projet devra respecter les contraintes du cahier des prescriptions environnementales relatif à l'îlot Hoche. L'attention des candidats est notamment attirée sur les points suivants, qui doivent faire l'objet d'une réelle intégration en amont dans le projet architectural :

- raccordement au réseau de chaleur, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire,
- sélection du profil A du référentiel Cerqual « Habitat et Environnement »,
- obtention du niveau de la certification BBC 2005 « Bâtiment Basse Consommation » défini dans l'arrêté du 8 mai 2007, qui prévoit une consommation d'énergie primaire du bâtiment fixée à 65 kWh/m²SHON/an pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux,
- respect d'un Ubat < 0,7, ce qui implique, à priori, le recours à une isolation par l'extérieur,
- 50% des besoins en eau chaude sanitaire satisfaits par des énergies renouvelables,
- régulation du débit de fuite à 2 L/s/ha,
- adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite

Le quartier Hoche

Présentation générale



Situation de l'écoquartier Hoche à l'échelle du projet Seine-Arche

Chiffres clés du quartier Hoche

- 48 000 m² de logements
- 1 000 m² de commerces
- 300 à 600 m² d'équipements



Le secteur Hoche, conçu par les maîtres d'œuvres Gauthier & Conquet/ARCADIS/ Atelier LD, situé entre l'avenue Hoche, l'avenue de la Commune-de-Paris, la rue Ampère et la rue André-Doucet, est une opération pilote en matière de développement durable. Seine-Arche y impose des prescriptions environnementales exigeantes : performance énergétique et durabilité des constructions, gestion de l'eau, taux important (80% minimum) d'énergies renouvelables. Ces principes accompagnent les différentes phases de constructions et d'exploitation du quartier.



Le 26 juin 2009, l'EPA Seine-Arche a reçu le 1er prix du Grand prix de l'environnement 2009 dans la catégorie urbanisme, patrimoine et développement durable récompensant ses engagements pour le futur éco quartier Hoche.



D'ici 2013, le secteur Hoche comprendra environ 650 logements (49 800 m²) allant de la maison de ville à l'immeuble collectif. 40 % minimum d'entre eux seront des logements sociaux. Il s'agira d'un ensemble d'immeubles de 2 à 5 voire 7 étages le long de l'avenue Hoche et de l'avenue de la Commune-de-Paris. Une très haute performance énergétique est exigée pour chacun des bâtiments. La consommation énergétique a été fixée par Seine-Arche à 65 kWh/m²/an contre 120 en moyenne dans l'habitat neuf actuel.

L'opération comprend en outre 1 000 m² de commerces et la reconstruction d'une chapelle existante.

Les projets

Le Parc Symbiose (1)



En décembre 2007, Seine-Arche, le promoteur Philia ont attribué la réalisation d'un premier programme aux architectes Combarel et Marrec. Situé à l'angle de la rue André-Doucet et de l'avenue Hoche, cette opération comprendra 122 logements et une chapelle de 300 m².

Les bailleurs de l'opération sont : l'OMHL et Vilogia.



Ilot Nexity Apollonia (2)



En juin 2008, le projet de l'architecte Eric Lapierre a été retenu par le Promoteur Nexity-Apollonia et Seine-Arche pour la réalisation de 80 logements en accession encadrée et en locatif social. Les bailleurs de cette opération sont : France Habitation et l'OGIF.



Ilot La Sablière (3)

En juillet 2009, l'EPA Seine-Arche et la Sablière (Société Anonyme d'HLM) ont retenu l'agence d'architecture Colboc Franzen & Associés pour la construction de 52 logements dont 9 maisons de ville sur le quartier Hoche à Nanterre.

Aujourd'hui les projets d'Eric Lapierre, Combarel/Marrec et Colboc/Franzen & associés représentent 254 logements, une chaufferie et une chapelle de 300 m².



Les autres lots sont en cours de programmation



- 1 **Philia / OMHLM de Nanterre**
Combarel et Marrec
- 2 **Nexity Apollonia / France Habitation**
Eric Lapierre Experience
- 3 **ICF La Sablière**
Agence Colboc Franzen et Associés
- 4 **Nexity Apollonia et France Habitation**
Castro-Denissof-Casi et SOA
- 5 **Nexity Apollonia**
Hamonic et Masson architectes
- 6 **Nexity Apollonia**
SOA architectes
- 7 **Nexity Apollonia**
Castro-Denissof-Casi
- 8 **Coopérative**
- 9 **Chaufferie-bois**

e

La chaufferie bi-énergie bois et gaz

Une chaufferie fonctionnant au bois, avec un appoint au gaz, alimentera le secteur Hoche et la cité Komarov, soit 873 logements, en chauffage et en eau chaude sanitaire. Cet équipement permettra de valoriser de 1500 à 2500 tonnes par an de combustible bois, de substituer une énergie renouvelable à environ 520 TEP*/an de gaz naturel et de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 930 tonnes par an. Le taux d'énergies renouvelables dépassera 80%. La société Enerbiosa assure la conception, la construction, le financement et l'exploitation de la chaufferie et du réseau de distribution de chaleur.

Le maître d'ouvrage de ce projet est Enerbiosa et la maîtrise d'œuvre est assurée par Christine et Dominique Carril architectes et BERIM. Elle sera livrée en 2011 et bénéficie d'un financement d'Enerbiosa, de la Région Île-de-France et de l'Ademe et de l'EPASA.

* tonne équivalent pétrole



Les Coulées vertes



partage de la voirie grâce à la création d'un réseau de circulations douces.

L'avenue Hoche et l'avenue de la Commune-de-Paris seront plantées d'arbres ; un bassin paysager filtrant sera installé au cœur des îlots.

Pour optimiser la gestion de l'eau, l'arrosage des espaces verts privatifs et le lavage des parties communes seront effectués avec des eaux pluviales. Sur l'espace public, un système de noues paysagères conduira l'eau de pluie dans un bassin filtrant. L'aménagement privilégiera son accès à tous les usagers et le

A propos du projet Seine-Arche

Clé de voûte du projet d'aménagement de l'ouest de La Défense, les 20 Terrasses de Nanterre se succèdent en pente douce, réunifiant la ville et renouant avec la perspective de l'axe historique, du Louvre à la Seine, voulue dès Henri IV.

De la Grande Arche à la Seine, elles s'imprègnent de l'identité des quartiers qu'elles traversent : le quartier du Chemin de l'Île, le quartier de l'Université, le quartier du Parc Nord, le centre ancien et bientôt le quartier Hoche.

Sur 124 hectares, l'Établissement Public d'Aménagement Seine-Arche, pour conduire cet aménagement, s'appuie sur les principes de mixité des fonctions, de qualité architecturale et des espaces publics, de valorisation des grands équipements présents sur le territoire.

Il maîtrise le foncier, notamment celui dédié au logement et applique les principes du développement durable.

Prévu sur 15 ans, le projet Seine-Arche consiste en la construction de 292 000 m² de logements, 217 000 m² de bureaux et activités, 100 000 m² de commerces, services et activités et 35 000 m² d'équipements publics.



Établissement Public d'Aménagement Seine-Arche

Tour Opus 12, La Défense 9

77, esplanade du Général de Gaulle

92914 Paris La Défense cedex

01 41 45 58 00 / www.ladefense-seine-arche.fr